



DEPARTEMENT  
DE L'INDRE

SYTOM de la  
Région de  
Châteauroux

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 11 juin 2025**

Convocation transmise  
le : 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq - le mercredi 11 juin 2025

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre de tri Allée des Sablons 36330 Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

**Nombre de Membres :**

En exercice : 31  
Présents : 17  
Votants : 20

**Etaient présents :**

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, TOURRES Dominique, MONJOINT Chantal, BERGOUGNAN Éric, PERROT Lionnel, PASCAUD Jean-Pierre, GUERINEAU Philippe, BOIRON Patrice, MOREAU Jean-Michel, NANDILLON Jean-Pierre, SCHMITT Jean-Marc, IMBERT Tony, DUPONT Catherine, RUET Catherine.

**Résultats du vote**

Voix « pour » : 20  
Voix « contre » : 0  
« Abstentions » : 0

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Annabelle LELONG à Éric CHALMAIN  
Didier BARACHET à Delphine GENESTE  
Didier DUVERGNE à Jean-Pierre NANDILLON

Certifié exécutoire  
Publiée ou notifiée le :  
17 juin 2025

**Etaient absents :**

Gil AVEROUS  
Martine SABROUX IDOUX  
Gilles NEMPONT  
Cédric VERDON  
Christophe VANDAELE  
Francis DAILLY  
Claire DE TARLE  
Thierry EUMONT CAMUS  
Alexandre FILLONNEAU  
Dominique GUIGNAT  
François RULLAUD

**Dossier n° 2025-006-006 bis**

**Objet : Projet d'avenant 1 à la convention constitutive au groupement de commandes pour l'étude de faisabilité pour la création d'une unité de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)**

Dans le cadre d'une première étude lancée en 2021, l'ensemble des collectivités de l'Indre se sont réunies afin d'étudier la meilleure solution pour le traitement des déchets non recyclables.

La restitution de cette étude d'opportunité a privilégié la création d'une unité de valorisation énergétique (UVE).

Dans le prolongement de cette démarche, les collectivités ont exprimé leur volonté de poursuivre la réflexion sur la faisabilité de la création de cette unité commune. À cette fin, un groupement de commandes a été constitué par le biais d'une convention afin de lancer un marché public de prestations intellectuelles.

Depuis la révision du PRPGD, la Région a autorisé l'intégration de tonnages en provenance du Cher dans ce projet, dans la limite de 20 000 tonnes. Cette évolution rend dès lors nécessaire la signature d'un avenant à la convention de groupement.

Ce projet d'avenant intégrera les collectivités du Cher qui participeront au groupement de commande ainsi qu'aux dépenses engagées sur un prorata de la population.

Les collectivités provisoirement nommées sont :

- Bourges Plus
- CC Vierzon Berry Sologne
- CC Cœur de Berry
- CC du Dunois

Sur ces éléments, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'avenant 1 intégrant les futures collectivités du Cher au projet d'UVE
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'étude de faisabilité du projet UVE.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.